



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**21 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, formant la majorité des membres en exercice.

**6 excusés :**

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON  
M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir M. Frédéric SALAUN  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS  
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU  
M. Oliver SCHREIBER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT

**0 absent**

**Secrétaires de séance :** Mme Séverine BUFFERAND et Mme Laura ESNAULT

**Date de convocation :** le 19 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

2023\_09\_25\_02

**Nomenclature :** 3.5

**Modification du cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères et environnementales de la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie**

**Rapporteur :** M. Yves LE ROUX

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L311-6, D311-11-1 et D311-11-2 du code de l'urbanisme,  
Vu la délibération n°2019-09-06 du conseil municipal du 19 septembre 2019 d'attribution de la concession d'aménagement de la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie,  
Vu la délibération n°2020-09-22 du conseil municipal du 21 septembre 2020 d'approbation du dossier de réalisation modifié n°1 de la ZAC de la Bellangerie,  
Vu la délibération n°2020-12-03 du conseil municipal du 7 décembre 2020 validant le cahier des prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères, urbanistiques et environnementales de la tranche 3,  
Vu la délibération n°2021\_10\_18\_02 du conseil municipal du 18 octobre 2021 modifiant le cahier des prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères, urbanistiques et environnementales la tranche 3,

Afin de préciser les règles d'urbanismes applicables sur les macro-lots de la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie, il est nécessaire de modifier le cahier des prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères, urbanistiques et environnementales en ajoutant la mention suivante à la page 3 :

**PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES**

**« Les prescriptions architecturales ci-dessous ne s'appliquent que pour les lots de maisons individuelles. Les prescriptions applicables sur les macro-lots sont précisées dans le carnet d'ilots de chaque secteur. »**

**HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS**



Vu le cahier des prescriptions et de recommandations architecturales, environnementales de la tranche 3 de la ZAC en annexe,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de modifier les règles du cahier des prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères, urbanistiques et environnementales de la tranche 3 de la ZAC telles que présentées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

